

REPUBLIQUE FRANCAISE

Department du GERS



MAIRIE DE BOUCAGNERES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROUSSEAU, Maire.

Date de Convocation : 25 Mars 2024

Présents : Corinne ROUSSEAU, Fabrice CASTELLINI, Michael ZABOTTO, Laurence DEGNY, Nicole CHAPPELET, , Fernand SABATHIER, Roland BAGNAROSA, Thomas ESPERON, Annie Claude MENGELLE

Excusé :

Secrétaire de séance : Michael ZABOTTO

Approbation compte rendu des séances du 15 novembre 2023, 20 décembre 2023 et 31 Janvier 2024

Voté à l'unanimité des présents

Délibération n° /2024 : Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° /2024: Approbation du compte administratif 2023

Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Michael ZABOTTO pour le vote du compte administratif 2023 et qui résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires	56 503.00 €	245 233.00 €	230 018.00 €
Titres de recettes émis	30 510.47 €	150 492.19 €	143 846.63 €
Réductions de titres			
Recettes nettes	30 510.47 €	150 492.19 €	143 846.63 €
<u>DEPENSES</u>			
Prévisions budgétaires	56 503.00 €	245 233.00 €	230 018.00 €
Mandats émis	51 977.43 €	161 180.21 €	135 606.64 €
Annulations de mandats		1 609.00 €	3 242.79 €
Dépenses nettes	51 977.43 €	159 571.21 €	132 363.85 €
<u>RESULTAT EXERCICE</u>			
Excédent			
Déficit	21 466.96 €	9 079.02 €	30 545.98 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE.

Délibération n° /2024 : Affectation des résultats 2023

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	94 962.00 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	15 336.20 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	79 625.80 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	15 336.20 €

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°/2024 : Adoption du budget unique 2024

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	251 190.00 €	23 554.00 €
RECETTES	251 190.00 €	23 554.00 €

Délibération n°/2024 : Taux d'imposition 2024

Madame le Maire informe le Conseil que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2017 et propose compte tenu des investissements effectués et à venir de les augmenter de 4%

Taxe sur le foncier bâti : 55.91%
Taxe sur le foncier non bâti : 94.55%
Taxe Habitation : 11.16%

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°/2024 : Versement des Subventions aux associations.

Madame le Maire donne lecture des demandes de subvention établie par les associations du village, le Téléthon et l'Athlétic Club Auscitain.

Elle informe également des demandes de subvention de deux écoles pour des voyages scolaires : 4 enfants de la commune pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Edouard-Lartet et un enfant de la commune pour la Cité scolaire d'Artagnan..

Le Conseil Municipal décide après en avoir débattu d'octroyer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Amicale sapeurs-pompiers	80 €
Comité des fêtes	1200 €
La Boulecgneraise	300 €
L'aiguille de Boucagnères	300 €
Société de Chasse Boucagnères	300 €
Téléthon	50 €
Association sportive Mousquetaires	10 €
ATHLETIC CLUB AUSCITAIN	50
VOYAGE SCOLAIRE	400
TOTAL	2690 €

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, n'ont pas pris part au vote :

Madame MENGELLE, Messieurs SABATHIER, BAGNAROSA pour la subvention attribuée au Comité des Fêtes

Monsieur CASTELLINI et SABATHIER pour la subvention attribuée à la Société de Chasse
Mesdames MENGELLE CHAPPELET et ROUSSEAU pour la subvention attribuée à l'Aiguille de Boucagnères

Madame DEGNY et Monsieur SABATHIER pour la subvention attribuée à la Boulecgneraise.

Monsieur ZABOTTO pour le voyage scolaire.

Délibération n°/2024 : Redevance France Télécom

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance. Pour l'année 2024, le montant s'élève à 467.73 €.

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°/2024 Convention adhésion au Pôle Bien Vivre au Travail

Madame le Maire informe le Conseil qu'en signant cette convention, l'employeur respecte toutes ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail (prévention, inspection, santé au travail). Ceci est essentiel : pour 100 euros par an et par agent, l'employeur remplit toutes ses obligations.

Après en avoir délibéré - Refusé à l'unanimité

Délibération n°/2024 Modification du Tableau des emplois

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois pour se mettre en conformité avec la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier des secrétaires de Mairie

Questions diverses :

Compte- rendu des diverses réunions : Communauté des Communes, SICTOM, PNR, SDEG
Information sur le Contrat local de santé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00